

COMMISSION DU 22 JANVIER 2009

HORAIRES VARIABLES



Sur les 162 agences de la DdR, seules 18 agences bénéficient encore de l'horaire variable et certaines ne le pratiquent pas.

La Direction a donc décidé, unilatéralement, de les supprimer.

Les accords lui permettent de le faire

Le principal argument développé, est que depuis début Janvier la plupart des agences travaille désormais sur 4.5 jours en 36h50, les salariés n'en auraient donc pas franchement besoin et en plus elle ne saurait pas comment les harmoniser avec les nouveaux horaires !!!

La Direction est restée sourde aux arguments développés par les organisations syndicales.

La CGT a souligné que l'horaire variable :

- permettait de moduler une journée de travail en donnant de la souplesse pour le début et la fin de journée, c'est une façon de pouvoir prendre en compte les problèmes de transport ou les conduites d'enfants.
- C'est le meilleur moyen de quantifier les dépassements d'horaires

Et il y a plusieurs raisons pour que les horaires variables ne soient pas utilisés :

- les salariés ignorent qu'ils ont cette possibilité,
- il y a une forte incitation de la hiérarchie, voire des pressions, pour qu'ils ne soient pas utilisés
- les badgeuses ont été supprimées
- les consignes de sécurité sont prioritaires et doivent être absolument respectées

La discussion s'est largement orientée vers les dépassements d'horaires qui ne font l'objet d'aucune déclaration donc non payés ni récupérés et qui, le plus souvent sont la conséquence d'un manque d'effectif, d'objectifs mal dimensionnés et, depuis début Janvier, le débordement systématique en raison du peu de temps laissé pour les arrêts de caisse.

La CGT a souligné qu'il pouvait y avoir une autocensure des salariés eux-mêmes par crainte de se « faire mal voir » en réclamant leur dû.

Il y a également l'attitude de certains DA/DGA qui refusent de reconnaître les heures supplémentaires, heureusement ce n'est pas une généralité.

Le DdR, Y. Duhamel, a réaffirmé qu'il n'y avait pas de barrage de sa part et que des instructions ont été données pour que les heures supplémentaires déclarées soient payées ou récupérées. Un rappel sera fait en ce sens.

**N'AYEZ PAS DE SCRUPULES
VOUS FAITES DES HEURES SUPPLEMENTAIRES
DECLAREZ-LES**

Contacts CGT

Claude-Hélène BERNARD
Local CGT UAC ROUBAIX 28200
FAX 03 20 99 26 89

Nicole MONGRENIER
Local CGT AMIENS 5000

Patrice PICARD
Local CGT LE HAVRE 6500
FAX 02 35 19 18 84